

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2024_46 - OBJET : Convention de partenariat culturel 2024-2025

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

RAPPELLE qu'une convention de partenariat culturel entre le Département des Bouches du Rhône - la Commune de LA FARE LES OLIVIERS et l'Office Municipal de la Culture de LA FARE LES OLIVIERS a été signée pour l'année 2023/2024.

INFORME qu'une nouvelle convention doit être passée selon les mêmes modalités pour l'année 2024/2025.

DECIDE de signer la nouvelle convention de partenariat culturel pour l'année 2024/2025 entre le Département des Bouches du Rhône - la Commune de LA FARE LES OLIVIERS et l'Office Municipal de la Culture de LA FARE LES OLIVIERS.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 31 mai 2024.

Le Maire,



Jérôme MARCILIAC